



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

Basse-Terre, le

## **AVIS AU PUBLIC**

**06 JUL. 2021**

Arrêté SG/BCI du  
portant modification de l'arrêté SG/SCI du 21 janvier 2021  
concernant l'ouverture d'une consultation publique

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que par arrêté SG/BCI du *6/07/21*, il est procédé à la mairie des Abymes, **du lundi 19 juillet 2021 au lundi 2 août 2021 inclus**, à une consultation publique au titre de l'article R512-46-12 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une activité de stockage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage (VHU), et d'un centre de démantèlement de bateau de plaisance ou de sport hors d'usage (BPHU), ainsi que sur la demande d'agrément relative au centre VHU, par la société JANKY ENVIRONNEMENT, sur le territoire de la commune des Abymes.

Les activités de cet établissement sont soumises au régime de l'enregistrement prévu à l'article L. 512-7 du code de l'environnement, sous les rubriques ci-dessous :

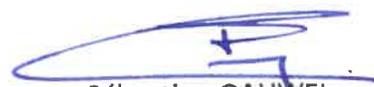
- **2712-1-b** – Installations d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage– dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage ;
- **2712-3a,b** - Installations d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage– dans le cas de déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport ;

Le dossier de l'opération ainsi qu'un registre sont déposés à la mairie des Abymes, **du lundi 19 juillet 2021 au lundi 2 août 2021 inclus**, où le public est invité à prendre connaissance, aux heures normales d'ouverture des bureaux, des différentes pièces du dossier et à consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations remises par écrit à la préfecture de la région Guadeloupe, ou à la mairie des Abymes sont annexées au registre de consultation, avant la clôture de la consultation, fixée au 2 août 2021.

Cet avis sera affiché pendant toute la durée de la consultation du public à la mairie des Abymes, ainsi que dans tous les lieux publics de la commune, et également sur le lieu d'implantation et visible de la voie publique.

Le dossier et l'avis seront mis en ligne sur le site internet de la DEAL, rubriques « les procédures récentes ou en cours » (<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/les-procedures-recentes-ou-en-cours-a649.html>).

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général



Sébastien CAUWEL